

# Les Essarts-le-Roi

## Numéros utiles

<b>Police ou Gendarmerie</b> .....	17
<b>SAMU (Interventions médicales urgentes)</b> .....	15
<b>Sapeurs-pompiers</b> .....	18 ou 112
(Incendies, accidents et autres interventions)	
<b>Météo France</b> .....	08 92 68 02 38
<a href="http://france.meteofrance.com/">http://france.meteofrance.com/</a>	
<b>Mairie des Essarts-le-Roi</b> .....	01 30 46 48 84

# Les Essarts-le-Roi



Ce livret recense les principales informations et mesures à prendre face aux risques majeurs qui peuvent concerner les habitants des Essarts-le-Roi.

Consultez-le attentivement et conservez-le précieusement.

Publication conforme à la loi du 13 août 2004.



Madame, Monsieur,

Compte tenu des responsabilités qui incombent au Maire en matière de sécurité face aux risques, il est indispensable pour une commune comme la nôtre, de prévoir une organisation interne de crise. Cette structure doit donner à la commune les moyens de faire face aux premiers instants d'un évènement grave de n'importe quel type.

Aux Essarts-le-Roi, cette organisation s'appuie sur un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est à la fois un document et une organisation élaborés courant 2010 par votre municipalité et permettant aux services communaux d'être opérationnels en cas de crise. Le PCS est consultable en mairie.

Pour permettre au PCS d'être encore plus efficace, il est indispensable que chaque habitant puisse connaître les risques majeurs existants sur sa commune, les consignes à appliquer et les bonnes attitudes à adopter.

Cette plaquette a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs naturels ou technologiques existants sur le territoire de la commune des Essarts-le-Roi et auxquels vous pourriez être confrontés.

Ce document est donc à conserver et je vous recommande de le tenir à portée de main. En effet, en cas d'urgence, ce fascicule vous permettra d'accéder immédiatement aux consignes de sécurité afin d'adopter, aussi sûrement que possible, les bons réflexes pendant la crise.

Le Maire des Essarts-le-Roi,  
Jacques Bouchet

## Sommaire

Le risque d'inondation .....	3
Mouvements de terrains .....	4
Canicule .....	5
Accident industriel .....	6
Transport des matières dangereuses .....	7
Chutes de neige et verglas .....	8
Tempêtes .....	8
Anciennes carrières souterraines .....	9
Pollution des eaux potables .....	10
L'organisation communale de crise .....	11
Que faire en cas de crise .....	12
Infos pratiques .....	13

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

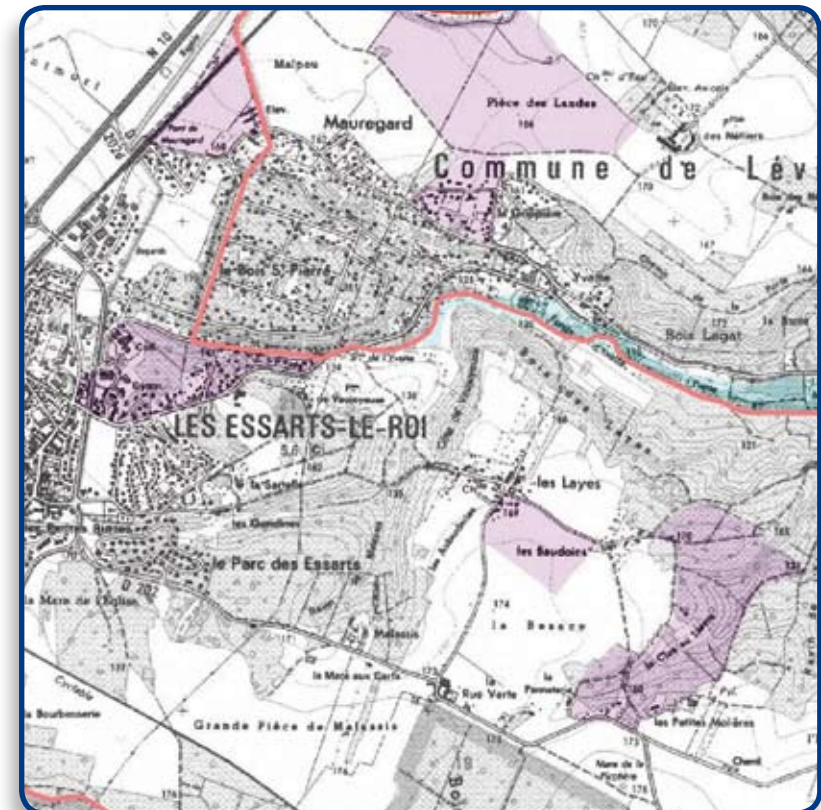
Les risques majeurs résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

### On distingue deux types de risques majeurs :

- ÷ **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme, etc.
- ÷ **Les risques technologiques** relatifs aux activités industrielles : barrages, transport de matières dangereuses, etc.

### Les risques majeurs aux Essarts-le-Roi

La commune est concernée par différents **risques majeurs naturels** dont deux sont localisés en exemple sur cette carte.



Zone bleue : inondation, zone mauve : mouvements de terrain.

La commune se situe à proximité d'un dépôt pétrolier d'hydrocarbure situé sur le territoire de Coignières et qui constitue un des **risques technologiques** proches des Essarts-le-Roi.

Pour chaque risque, ce document développe une définition, les actions de prévention éventuelles et les consignes à appliquer.





## Le risque d'inondation

L'inondation est le débordement d'un cours d'eau hors de son lit habituel, avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables. Une très forte montée des eaux est susceptible de menacer les habitations.

**La commune des Essarts-le-Roi est exposée au risque de débordement de l'Yvette, sur la partie Est de la commune.**



Zone bleue : risque de débordement de l'Yvette.



### Prévention

- (Citer le syndicat qui gère l'Yvette ainsi que ses rôles et attributions)*
- (Citer le syndicat qui gère l'Yvette ainsi que ses rôles et attributions)*
- (Citer le syndicat qui gère l'Yvette ainsi que ses rôles et attributions)*



### Mesures de précaution

- ⊕ Prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- ⊕ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.
- ⊕ Faites une réserve d'eau potable.
- ⊕ Mettez les produits toxiques (produits d'entretien, engrais, etc.) et les appareils électriques à l'abri de la montée des eaux.



### Les bons réflexes pendant la crise

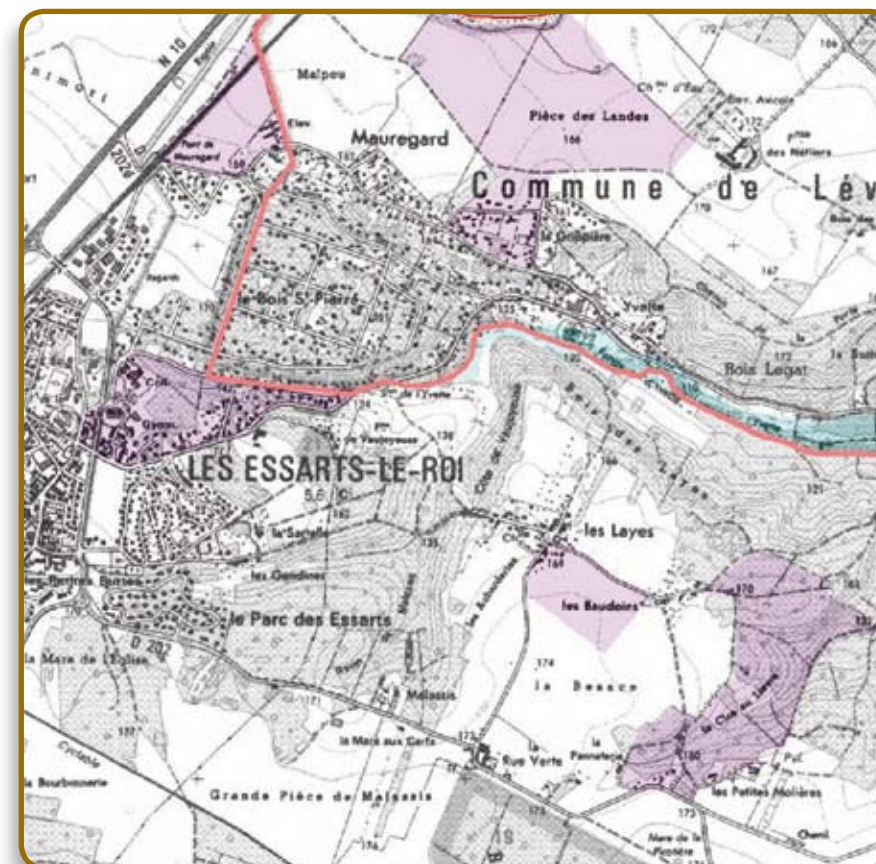
- ⊕ N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- ⊕ Coupez le gaz et l'électricité.
- ⊕ Écoutez la radio pour connaître les consignes :
  - France Inter : 87.8 MHz
  - France Info : 105.5 MHz
- ⊕ Fermez portes et fenêtres.
- ⊕ Montez à pied dans les étages (**ne prenez pas l'ascenseur**).
- ⊕ Évitez de téléphoner sauf urgence.
- ⊕ Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentif à leurs conseils.
- ⊕ N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- ⊕ Gardez avec vous vos papiers d'identité.
- ⊕ Attendez les consignes des autorités avant de boire à nouveau l'eau du robinet.



## Mouvements de terrains

Les mouvements de terrain sont des déplacements plutôt lents de terrain le long d'une surface de rupture. Ces phénomènes se produisent généralement lorsque les sols sont saturés en eau en cas de fortes précipitations, de fonte des neiges rapide ou de présence de sources.

**La commune des Essarts Le Roi est exposée au risque de mouvements de terrain, notamment sur les parties de la commune repérées en mauve sur la carte ci-dessous.**



### Prévention

Le Dossier Communal d'Information (DCI), élaboré par les services de l'État, délimite les zones à risques.



### Mesures de précaution

- ⊕ Évacuez la zone dangereuse : c'est-à-dire la zone en glissement et le secteur situé juste en dessous.
- ⊕ Mettez-vous à l'abri sur un point haut si vous êtes à l'extérieur.



### Les bons réflexes pendant la crise

- ⊕ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ⊕ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ⊕ Fuyez latéralement, c'est-à-dire pas dans le sens de la coulée.

# Canicule

On considère qu'on se trouve en période de canicule quand la température reste élevée et l'amplitude thermique faible, et ce **pendant plusieurs jours**.

L'amplitude thermique est l'écart entre les températures les plus basses et les plus hautes.

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. Elle peut provoquer une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.

## Prévention

**Au niveau national**, il existe un Plan national canicule qui définit les actions nationales et locales pour la prévention et la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires qu'occasionnerait une vague de chaleur.

**Renseignements au numéro national d'information Canicule info service au :**

**0 800 06 66 66 (à vérifier)**

**Au niveau communal**, le plan canicule prévoit une veille en permanence l'été et le suivi des personnes sensibles recensées sur la commune.



## Les bons réflexes pendant la crise

- ☉ Buvez fréquemment et abondamment.
- ☉ Réduisez les sorties et évitez les activités physiques aux heures les plus chaudes.
- ☉ Tenez votre logement frais (volets et fenêtres fermés la journée).
- ☉ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois dans la journée.
- ☉ Passez au moins 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais.
- ☉ Informez-vous de l'état de santé des personnes fragiles de votre entourage.

# Accident industriel

C'est un événement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux et pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, la population, les biens ou l'environnement.



**La commune des Essarts-le-Roi est exposée à ce risque dans la mesure où elle est à proximité d'un dépôt pétrolier d'hydrocarbure situé sur le territoire de Coignières. Cette installation est soumise à la directive Seveso (ville italienne atteinte par une importante pollution chimique en 1976).**

Le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) élaboré par les services de l'État (Arrêté n°09-068 du 19 mai 2009) délimite les zones exposées aux effets thermiques et aux effets de surpression (souffle).



## Prévention

La surveillance de ces installations est assurée par les services de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et par les services de la préfecture.

[www.drire.gouv.fr/ile-de-france/environnement/pprt/yvelines/Coigniere/pprt\\_coignieres.htm](http://www.drire.gouv.fr/ile-de-france/environnement/pprt/yvelines/Coigniere/pprt_coignieres.htm)

## Les bons réflexes pendant la crise

- ☉ **Si vous êtes témoin : alertez les pompiers (18 ou 112).**
- ☉ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant les produits et en vous approchant en cas de fuite.
- ☉ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent et invitez les autres témoins à s'éloigner.

**Sinon :**

- ☉ Éloignez-vous du lieu de l'accident.
- ☉ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- ☉ N'évacuez que si les pompiers le demandent.
- ☉ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ☉ Coupez le gaz et l'électricité.
- ☉ Écoutez la radio pour connaître les consignes :
  - France Inter : 87.8 MHz
  - France Info : 105.5 MHz
- ☉ Évitez de téléphoner sauf urgence.



## Transport des matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement.

**Aux Essarts-le-Roi, le transport des matières dangereuses est concentré sur l'axe routier RN10, les deux stations services (supermarché et RN10) et le pipeline TRAPIL.**

**La distribution du fioul domestique constitue aussi un risque pour la commune.**



### Prévention

Un accident de la circulation d'un véhicule de transport de matières dangereuses se déroule en **moins de quelques minutes en un lieu imprévisible**. C'est pourquoi, les mesures de prévention, de contrôle et de sécurité doivent être rigoureuses pour l'éviter : signalisation et équipement du véhicule, restriction, formation des conducteurs, etc.



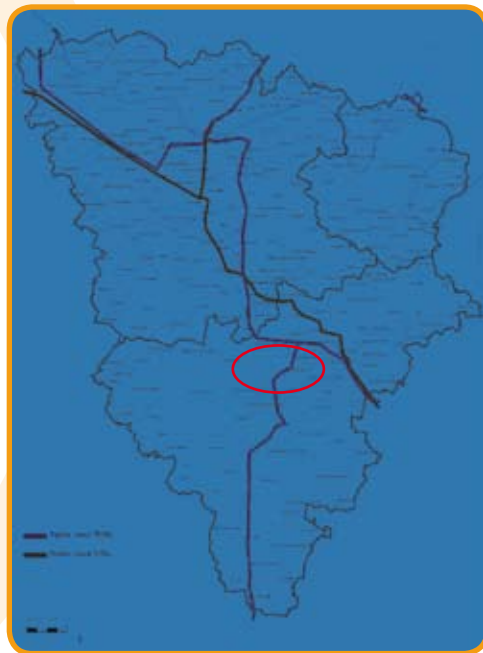
### Les bons réflexes pendant la crise

#### Si vous êtes témoin :

- ⊕ Alerte les pompiers (18 ou 112).
- ⊕ Chaque camion est équipé d'une étiquette à fond orange qui permet l'identification de ce qu'il transporte. En cas d'accident, **relevez les numéros inscrits** sur cette étiquette et **communiquez-les aux secours** qui pourront mieux identifier les matières.
- ⊕ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant les produits et en vous approchant en cas de fuite.
- ⊕ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent et invitez les autres témoins à s'éloigner.
- ⊕ Restez à l'intérieur d'un bâtiment et bouchez toutes les entrées d'air.

#### Sinon :

- ⊕ Éloignez-vous du lieu de l'accident.
- ⊕ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- ⊕ N'évacuez que si les pompiers le demandent.
- ⊕ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ⊕ Coupez le gaz et l'électricité.
- ⊕ Écoutez la radio pour connaître les consignes :
  - France Inter : 87.8 MHz
  - France Info : 105.5 MHz
- ⊕ Évitez de téléphoner sauf urgence.



## Chutes de neige et verglas

Il s'agit de précipitations neigeuses d'intensité exceptionnelle ou de pluies sur un sol gelé. Les principaux dangers liés à ce risque sont l'effondrement de toitures, la rupture de lignes électriques et de télécommunications, les chutes d'arbres ou d'ouvrages et l'impraticabilité temporaire des routes.



### Prévention

- ⊕ Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est activé dans ce cas. Ce dispositif permet de déneiger en priorité les voiries principales et les accès aux bâtiments publics.
- ⊕ Il est rappelé que les particuliers doivent prendre les précautions nécessaires afin de **déneiger les trottoirs devant chez eux** (raclage et salage).



## Tempêtes (vents violents, orages, fortes précipitations)

C'est l'évolution d'une perturbation atmosphérique le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Elle est accompagnée de vents violents et de fortes pluies.



### Prévention

#### D'une manière générale, il faut :

- ⊕ consolider toitures, cheminées et fenêtres,
- ⊕ nettoyer gouttières et caniveaux,
- ⊕ protéger ouvertures et revêtements,
- ⊕ couper les branches dangereuses des arbres.



### Mesures de précaution

- ⊕ Informez-vous sur l'évolution des conditions météorologiques.
- ⊕ Ne laissez rien traîner dehors, les objets susceptibles d'être emportés pourraient devenir des projectiles dangereux.
- ⊕ Ne vous approchez pas des lignes électriques qui peuvent s'effondrer sous le poids de la neige.
- ⊕ Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- ⊕ Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



### Les bons réflexes pendant la crise

- ⊕ Écoutez la radio pour connaître les consignes :
  - France Inter : 87.8 MHz
  - France Info : 105.5 MHz
- ⊕ Restez à l'intérieur des bâtiments.
- ⊕ Évitez les déplacements en voiture.
- ⊕ Évitez de téléphoner sauf urgence.



## Anciennes carrières souterraines

Le risque provenant d'anciennes carrières souterraines peut se traduire par un affaissement ou un effondrement de terrains.

L'affaissement est un tassement de terrain caractérisé par la formation d'une cuvette en surface alors que l'effondrement est un phénomène brutal généralement accompagné de secousses sismiques et de fractures ouvertes en périphérie de la zone effondrée.

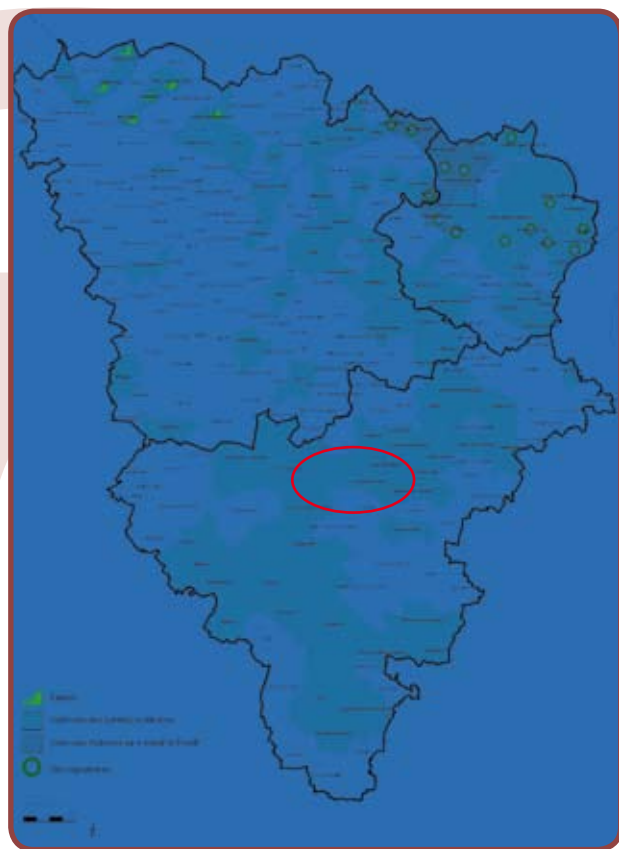
Lorsqu'il y a «ruine» de l'édifice souterrain, elle va progressivement se répercuter en surface. Les terrains vont s'affaisser ou s'effondrer pour retrouver une nouvelle assise.

**Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) élaboré par les services de l'État stipule que la commune des Essarts peut être soumise aux effets des anciennes carrières souterraines sans préciser leurs localisations exactes.**



### Les bons réflexes pendant la crise

- ⊕ Évacuer les lieux au plus tôt.
- ⊕ Couper l'alimentation en gaz et en électricité.
- ⊕ Se mettre à la disposition des secours.
- ⊕ Ne pas entrer dans un immeuble endommagé.
- ⊕ Ne pas revenir sur ses pas.



## Pollution des eaux potables

Une interruption ou une perturbation de la distribution d'eau peut subvenir dans les cas d'une altération de la qualité des eaux de captages souterrains ou superficiels à la suite d'une pollution résultant :

- d'un incident dans un établissement industriel qui manipule ou stocke des produits chimiques ;
- d'un rejet accidentel de matières dangereuses ou polluantes pendant leur transport (accident routier, ferroviaire, fluvial, rupture de feeder, etc.) ;
- une détérioration physique des ouvrages par des causes naturelles (sécheresse, inondation, gel, foudre...) ou accidentelles (erreurs humaines, accidents, attentats, rupture de canalisation...)
- une altération de la qualité de l'eau au sein du réseau (incidents de fonctionnement, fausses manœuvres, retours d'eau non potable, instillations dans le réseau de produits nocifs...).



### Mesures de précaution

- ⊕ Ne plus consommer l'eau du robinet.
- ⊕ Prendre en compte **immédiatement** l'alerte diffusée par les autorités.



### Les bons réflexes pendant la crise

- ⊕ Écoutez la radio pour connaître les consignes :
  - France Inter : 87.8 MHz
  - France Info : 105.5 MHz
- ⊕ Cesser de consommer l'eau du robinet.
- ⊕ Couper l'arrivée d'eau à son domicile.
- ⊕ Arrêter toutes les utilisations domestiques d'eau en cours de crise (bain, lessive, arrosage, aliment en cours de cuisson, etc.).
- ⊕ Attendez les consignes des autorités avant de boire à nouveau l'eau du robinet.





## L'organisation communale de crise

### Le Plan communal de sauvegarde (PCS)

Compte tenu des responsabilités qui incombent au Maire en matière de sécurité, il est nécessaire de prévoir une organisation de crise à l'échelon communal. Cette structure doit donner à la commune les moyens de faire face aux premiers instants d'une crise de n'importe quel type.

### Le Plan communal de sauvegarde : pour quoi faire ?

C'est un outil qui permettra aux services communaux d'être opérationnels en cas de survenue d'événements majeurs sur la commune.

### L'action communale est basée sur des missions de sauvegarde :

- Information et alerte de la population.
- Mise à l'abri des populations concernées.
- Soutien, assistance, ravitaillement et relogement.

Ce plan répartit les rôles et missions de chacun des agents inclus dans le dispositif de crise. Il permet de répertorier les moyens disponibles sur la commune.

#### Attention !

- ▲ Les missions de secours – protéger, soigner, secourir, médicaliser et évacuer d'urgence – incombent aux services spécialisés : police nationale et sapeurs pompiers.
- ▲ Si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention, la gestion des opérations relève alors de la préfecture.

### Les outils du Plan communal de sauvegarde

- Un organigramme de crise indique le nom et le moyen de joindre toute personne ayant un poste de responsabilité dans l'organisation.
- Le cheminement de l'alerte.
- Des fiches événements détaillant chacun des scénarios.
- Des fiches missions pour répartir les actions entre les différentes cellules de l'organisation.
- Des fiches d'aides à la décision : appui technique pour la réalisation de chaque mission.
- Des annuaires (services de secours, organismes médicaux, presse, services de prévision, etc.).
- Une liste du matériel et des moyens disponibles sur la commune.

### L'information des habitants en cas de crise

Pour toutes informations concernant le PCS des Essarts-le-Roi,

> contacter le service ..... au.....



## Que faire en cas de crise si les autorités recommandent :

### → Le confinement ?

1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de la porte ou à la fenêtre.
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie : ils sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

### → L'évacuation ?

1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prises d'air extérieur (trappe du foyer **de cheminée**, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sèche-linge, etc.).
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
5. Fermez les lumières et autres appareils électriques.
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec **vos trousse de survie** (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie : ils sont en sécurité.
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
10. Faites-vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites aux autorités si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.



## Les modalités d'alerte

Si un **risque majeur survient**, la commune alertée par le Préfet, les sapeurs-pompiers ou toute autre autorité ou témoin, doit informer l'ensemble de la population des conduites à tenir.

**La mairie alertera les habitants des Essarts-le-Roi par le passage d'une voiture sonorisée.**

## Important et utile

Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main :

- une radio portable avec piles,
- une lampe de poche avec piles,
- des bouteilles d'eau potable,
- les papiers personnels,
- une trousse à pharmacie,
- des médicaments d'urgence,
- des couvertures,
- du matériel de confinements (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile...).

